
Adresse des juges du tribunal du district de Neufsawerden et de la société populaire de Bouquenom (Bas-Rhin) qui rendent compte à la Convention de la fête célébrée en l'honneur de l'Être suprême, lors de la séance du 15 messidor an II (3 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des juges du tribunal du district de Neufsawerden et de la société populaire de Bouquenom (Bas-Rhin) qui rendent compte à la Convention de la fête célébrée en l'honneur de l'Être suprême, lors de la séance du 15 messidor an II (3 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 348-350;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25706_t1_0348_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 15 Messidor An II

(Jeudi 3 Juillet 1794)

Présidence de LACOSTE

La séance s'ouvre à 11 heures.

Un membre du comité des Dépêches fait lecture de la correspondance suivante :

I

Les juges du tribunal du district de Neuf-sawerden et la société populaire de Bouquenom, département du Bas-Rhin, rendent compte à la Convention nationale de la fête qui a été célébrée à Bouquenom à l'honneur de l'Être-suprême. Un membre [RUHL] observe qu'à cette fête, cinq religions différentes, Catholiques, Luthériens, Calvinistes, Anabaptistes et Juifs, se sont confondus dans la religion de la nature.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Les juges, commissaire nat. et greffier du trib. du distr. de Neufsawerden à la Conv.; Bouquenom, 3 mess. II] (2).

« Vertueux Représentans !

Faire prêcher en France l'athéisme étoit la dernière ressource des ennemis de la République : leur but étoit d'armer le citoyen contre le citoyen, et de faire détester les français par tous les autres peuples, afin de conserver encore pendant quelque tems les brigands couronnés sur leurs trônes chancelans. Mais vous venés de leur ôter tout espoir par votre decret du 18 Floréal. Vous démontré à l'univers entier, la fausseté de l'assertion de ces Scelerats qui prétendoient, qu'en France, on méconnoissoit toute espèce de Divinité; qui prétendoient que l'athéisme étoit à l'ordre du jour. Vous avez détrompés tous ceux qui auroient pû ajouter foy aux dires de ces hommes vils et corrompus, de ces hommes vendus à Pitt.

(1) P.V., XL, 358. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t); Mon., XXI, 135; C. Eg., n^o 649; M.U., XLI, 250; J. S. Culottes, n^o 504; Audit. nat., n^o 648; J. Lois, n^o 644; J. Sablier, n^o 1415; Ann. patr., n^o DXLIX; Débats, n^o 655; Mess. soir, n^o 683. J. Paris, n^o 550; F.S.P., n^o 364; J. Fr., n^o 647. Mentionné par Rép., n^o 196; C. Eg., n^o 684.

(2) C 308, pl. 1198, p. 14 à 16.

Vous avés instruit l'univers que la Justice, la probité et toutes les vertus, sont à l'ordre du jour, dans la république Française; vous avez annoncés à toutes les nations, que l'injustice et l'athéisme sont bannis de la France, qu'on y adore l'Être Suprême, qu'on y exerce une Religion pure, sans superstition, Celle qui nous commande de pratiquer la Vertu et d'abhorrer le vice; enfin la religion qui seule peut être agréable à une Divinité. Aimer la patrie et ses loix, protéger l'opprimé et secourir l'indigent; démasquer les traîtres, faire une guerre à mort aux Despotes et ennemis de l'humanité: tels sont les sentiments des Français: quelle est donc la nation sensée que (*sic*) ne voudroit pas en avoir de pareils ?

Législateurs! Marat et Le Pelletier sont immortalisés. La Convention le sera aussy. Continuez à mériter la reconnaissance nationale, Recevés celle du Tribunal de Bouquenom sur vos glorieux travaux, notamment sur le decret du 18 Floréal.

Législateurs! punissés les tyrans et les traîtres! Restés à votre poste, jusqu'à ce que l'on dise la République française a vaincu l'univers: tous les peuples de la terre lui doivent une reconnaissance éternelle, pour les avoir affranchis, en les débarrassant de ces monstres, jadis appelés têtes couronnées.

Citoyens Représentans! Le district de Neuf-sawerden est placé sur la frontière, et est composé de communes qui appartenoient ci devant aux despotes dits de Nassau, le peuple de ce District est bon, totalement et sincèrement attaché à la République. Il versera jusqu'à la dernière goutte de son sang, plutôt que de manquer aux principes de la Convention Nationale; les membres du Tribunal d'ailleurs lui en donneront l'exemple: nos dernières paroles seront: Vive la République. Vive la liberté et l'Égalité; Perissent tous les despotes ».

Henry KARCHER (*présid.*), PIERRONNET (*greffier*), BETTING (*C^{re} Nat.*), SHILL [et une signature illisible].

« Représentans d'un Peuple magnanime,

Votre decret du 18 Floréal, vaut des victoires à la République; Il a de nouveau attaché et avec des liens indissolubles, à la cause de la liberté, tous les Français: il a augmenté le

courage du deffenseur de la Patrie; il a fortifié l'amour conjugal et la piété filiale.

Le deffenseur se dit : Ouy je seray courra-geux, ouy je seray intrépide : les Rois sont les fléaux de la terre, ils sont les réprouvés de la vie future : en me battant contre eux et pour la cause du genre humain, je sers l'être suprême, cet autheur de la nature qui créa l'homme et lui inspira l'amour de la liberté : si je meurs sur le champ de bataille, en défendant les droits de l'homme, une vie éternelle et bienheureuse sera la récompense de mes actions. Je me suis armé pour la patrie; je veux qu'elle reste libre, je ne me desarmeray que lorsque tous les despôtes et leur supôts seront terrasés.

Le mary dit à son épouse : les scélé-rats qui vouloient introduire l'athéisme dans la République, pour y perdre la liberté, ne sont plus. L'Être Suprême qu'ils ont voulu méconnoitre, protégeant sans cesse la France, n'a pas souffert plus longtemps qu'ils souillaient le sol d'une République libre. Déjà leurs ames doivent se sentir du chatiment qui est réservé au méchant. Elevons nos enfans dans l'amour de la patrie, pratiquons la vertu, nous aurons rempli le devoir que l'autheur de la nature nous prescrit et il nous en récompensera dans la vie future.

Les Enfans à l'exemple de leur pere et mere pratiquent aussy la vertu : déjà ils savent que pour être bon Republicain il faut être vertueux; croyant à l'immortalité de l'ame, ils espèrent une récompense future pour avoir aimé la patrie et pour l'avoir servie, pour avoir constamment suivy cette grande maxime, *ne fais pas à autruy, ce que tu ne voudrois pas qu'il te fut fait à toy-même.*

Voilà, citoyens Représentans, l'effet salutaire qu'a produit vôtre décret du 18 Floréal. Il est la consolation des bons citoyens et la terreur des contre-révolutionnaires, des conspirateurs et des intriguants. Il réduit au désespoir les tygres couronnés car ils comptoient plus sur la guerre civile que sur leurs propres forces, et leurs agens repandus en France avoient espéré pouvoir l'alumer en prêchant l'athéisme.

O, monstres ! Ne savés vous pas, que le peuple français n'écoute que la Convention Nationale; et que la Convention Nationale ne veut que le bonheur du Peuple ? Allés, Scélé-rats ! la République triomphera, et vous tyrans et traitres à vôtre Patrie, vous n'échapperez pas à la punition que méritent vos forfaits ! C'est en vain que vous voulés attenter à la vie de nos infatigables représentants. Ils ont jurés votre perte et elle arrivera; ils ont jurés de rendre la France heureuse et ils le feront malgré vous.

Législateurs ! Conservés le timon du grand char de la République : que les comités de salut public et de sureté générale continuent leurs travaux, et la France sera sauvée; les efforts de ses ennemis seront vains, le roc de la Montagne Sainte, l'appuy de la République brisera les vaisseaux de tous les gouvernements tyraniques.

Ne quittés votre poste, législateurs Républi-cains que l'orsqu'il n'existera plus de tyrans ni de tyrannie !

Tel est le désir des Republicains de Bouque-nom ! Les Sociétés populaires vous seconderont,

et tout le peuple en masse vous soutiendra. C'est à vous que la postérité devra son bonheur; c'est de vos travaux pénibles, mais glorieux, que s'entretiendront nos neveux... Vos noms seront immortalisés et vous vivrez à jamais dans la mémoire des hommes...

Vive la République, vive la Liberté et l'Ega-lité !

Perissent les tyrans et les traitres ! »

PIERONNET (secrét.). H. KARCHE, BETTING (Pre-sid.), MULOTTE.

[P.-V. de la fête du 20 prair. en l'honneur de l'Être Suprême et de la Nature, célébrée par les comm. de Neufsaaverden et de Bou-quenom, à laquelle ont assisté le 7^e b^{on} de la Haute-Saône et un escadron de chasseurs à cheval de la région de la Moselle].

Le 19 Praireal la fête a été annoncée par la municipalité au son des tambours dans les 2 idiomes, et à chaque coin de rue, elle a invité tous les citoyens de tout âge et de tout sexe de l'embellir par leur présence.

Le 20 Praireal les tambours et les trompetes annoncerent le levée du soleil par leurs sons belliqueux, ce qui a été le signal pour tous les citoyens de se préparer à honorer l'Être Su-prême et la Nature.

A 5 heures la générale à battû, à 6 heures on rappellâ, à 7 heures on battit l'assemblée, ce qui fut le Signal pour la Garde Nationale et la Troupe de prendre les armes et de se ranger en Bataille dans la grande Rûe, au mê-me moment les citoyens et citoyennes s'échapè-rent de leurs maisons et se rendirent en dili-gence au temple dédié à l'Être Suprême.

Là on à vû la Liberté triomphante assise au sommet de la Montagne entourée de génies bienfaisants, tenant d'une main une courrone civique, dans la quelle on lit ces mots, *au plus tendre ami de la Patrie*, et de l'autre une ligne surmontée du Bonnet de la Liberté à la quelle à été suspendû un écriteau portant ces mots : *mon génie veille sur les jours des Def-fenseurs de la Patrie*, les plus purs parfums brulants à ses pieds, et des petites filles lui offrant des fleurs à pleines mains.

A la droite de la Liberté on appercût la vertu brillante du plus bel Etat; à la gauche se trouve la douce égalité aux charmes enchan-teurs.

6 jeunes citoyennes Représentants des Ves-tales ont été au pied de la Montagne, elles rendirent à ces 3 déesses un hommage plus particulier et les acompagnèrent partout; en avant de la vertu une petite citoyenne portant un [e] banière avec cette devise; *je fais le bonheur de l'humanité*, une autre bannière avec cette devise. *L'Egalité est la source du Bonheur*; a été portée en avant de l'Egalité; Sur la Mon-tagne se sont trouvé nombre de petits enfans munis de corbeilles remplies de fleurs qu'ils offrirent à ces divinités; en avant de la Mon-tagne se sont trouvé les petits garçons privés par leur jeune âge de figurer avec la garde Nationale, et les petites filles, dont l'age tendre ne leur permettait pas de marcher avec les jeunes citoyennes.

A 8 heures précises le président de la So-ciété populaire annonçait à l'assemblée la fête et son motif, ensuite on chanta la strophe,

Amour sacré de la Patrie &^{ra} et où peut-on être mieux.

On sortit du temple dans l'ordre suivant, 1° les petits enfans de l'un et l'autre sexe ayant à leur tête une bannière avec cette devise, *nous grandirons pour la Patrie.*

2° Vint la Liberté, précédée de la Musique, portée sur un char de triomphe, entourée de génies bienfaisants, honorée par 2 jeunes citoyennes en habit blanc, et escortée par 4 défenseurs de la Patrie, dont 2 généraux, un garde national et un volontaire.

3° Vinrent les Vétérans avec leurs armes, ils portèrent à leur tête une bannière avec cette inscription: *Nous mourons comptants puisque notre Patrie est libre.* Le doyen d'entre eux marcha au centre soutenu par un enfant vigoureux en témoignage du respect dû à la vieillesse.

4° Se trouvèrent les mères de famille en portant dans leurs bras leurs petits enfans, et conduisant par la main ceux qui ne peuvent marcher seuls; elles eurent à leur tête une bannière avec cette inscription: *Nous les élèverons pour la Patrie.*

5° On vit paraître la Vertu éclatante, accompagnée par 2 jeunes citoyennes en habit blanc, et entourées de génies bienfaisants, un des génies porta une bannière avec cette devise, *je fais le Bonheur de l'humanité.*

6° Se sont trouvés les jeunes citoyennes portant à leur tête une bannière avec cette devise. *Notre cœur et notre main ne sont que pour les défenseurs de la Patrie.*

7° Marchèrent la Garde Nationale et les autres troupes, les Tambours à la tête, avec une bannière portant cette devise: *Nous sauverons notre patrie.*

8° Les pères de famille vinrent ensuite, au milieu d'eux marchèrent 2 heureux époux, couronnés de fleurs tenant l'un et l'autre une bannière avec cette devise: *Nous respecterons la foi conjugale.*

9° Vint la douce égalité entourée de petites filles lui prodigant des fleurs à plaines mains, une d'elle portant une bannière avec cette devise; *l'Egalité est la source du Bonheur:* Elle fut accompagnée de 2 jeunes citoyennes en habit blanc et cocarde nationale.

10° Vinrent les autorités constituées, le District, les Municipalités de Bouquenom et de Neufsaarwerden, le Tribunal, les juges de Paix, et le Comité de surveillance. elles portèrent dans une arche l'Acte Constitutionnel de la Déclaration des Droits de l'homme. il fut porté à leur tête une bannière avec cette devise; *Nous obéirons les premiers aux lois, les ferons cherir et exécuter.*

Le cortège fut fermé par un détachement de la force armée, il se rendit à Saarwerden en chantant des chansons patriotiques, la Musique joua des airs chers, de Neufsaarwerden le cortège alla au Champ de Mars, où il se trouva une Montagne, sur laquelle se placèrent la Liberté, l'Egalité et la Vertu, de la même manière qu'au temple dédié à l'Etre Suprême. L'agent National du District prononça un discours, et adressa à l'Eternel les hommages de l'assemblée.

2 autres orateurs prononcèrent ensuite successivement des discours analogues à la fête. Après ces discours, la citoyenne représentant

la Liberté distribua des feuilles de chêne aux défenseurs de la Patrie; pendant ce tems l'on chanta des chansons civiques, et l'air retentissait des cris — *Vive la République, Vive la Liberté et l'Egalité. Gloire à la Montagne.*

Le cortège retourna ensuite au temple de l'Eternel toujours en chantant des hymnes patriotiques, là le président de la Société annonça que la Cérémonie était finie et invita toute l'assemblée d'assister régulièrement à toutes les fêtes qui se célébreront chaque décade de l'année, ainsi qu'aux fêtes principales qui seront toujours annoncées la veille par la Municipalité; dans ce moment se sont répétés les cris de *Vive la République, Vive la Liberté, et l'Egalité, périsse les Tyrans.*

Le présent procès verbal lû à la séance de la Sté popul. de Bouquenom, de quintidi 29 Praireal, et il a été arrêté que Copie en sera envoyée à la Convention Nationale. avec l'adresse qui également a été lû à ladite séance. Henry KARCHER (*secrét.*), BETTING (*Présid.*).

2

La société populaire de Pionnat, département de la Creuse, félicite la Convention sur ses travaux, lui témoigne sa reconnaissance de ce qu'elle a découvert les dernières conspirations, et frappé les conspirateurs et leurs complices. Elle l'invite à continuer de bien mériter de la Patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Pionnat, s.d.] (2).

« **Legislateurs,**

Encorre une fois vous avez sauvé la chose publique [;] une faction plus perfide que toutes celles que vous avés terrassées, osoit, sur les débris sanglans du royalisme, et du fédéralisme, tramer la perte de la République. Des hommes infiniment pervers, des hommes qui, pour mieux tromper le peuple, avoient eu l'air de défendre ses interests, étoient les chefs de cette horrible conspiration. Que devenoit la République. Que devenoit la liberté si elles eussent été assassinées, au milieu de leurs plus intrépides défenseurs? C'est à votre zele, braves montagniers que nous devons la découverte de cette trame infernale toute prête à éclater contre nous; c'est donc à vous que nous rendons graces, puisque sans vous, nous étions perdus; restez à votre poste, achevez cet ouvrage, dont le but important est d'assurer notre liberté: que le glaive de la loy s'appesantisse sur les têtes du reste des coupables, quelles tombent, et que cet exemple imprime la terreur dans l'ame de leurs complices, puisque les espérances de ces sélérats étoient communes, leur sort doit l'être aussi.

Sainte montagne continue à bien meriter de la patrie, veille sans cesse, déjoue tous les execrables complots qui s'ourdironnt contre ton independance. Frappe de mort, tout ce qui

(1) P.V., XL, 358. B^{4e}, 21 mess. (1^{er} suppl¹).

(2) C 309, pl. 1206, p. 35.